

Newsletter

Mars 2026

Événements à l'agence

France TRAVAIL ARMENTIERES

10 Mars 2026

Boostez Votre Carrière : Devenez Technicien(ne) de Maintenance Industrielle !

Participez à notre réunion d'information et découvrez comment devenir Technicien(ne) de Maintenance Industrielle, un métier essentiel au cœur de l'industrie ! Cette formation diplômante, gratuite et rémunérée, est votre tremplin pour un retour à l'emploi réussi.

<https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/mes-evenements-emploi/evenement/600964/boostez-votre-carriere-devenez-technicien-ne-de-maintenance-industrielle-armentieres>

19 Mars 2026

Recrutement et Formation pour Atlantic, fabricant de pompes à chaleur et chaudières sur Merville.le 19 mars de 09h30 à 12h30

Vous êtes un(e) professionnel(le) passionné(e) qui sera formé(e) pour assembler et façonner des pièces métalliques avec précision, pour effectuer le pliage des pièces métalliques et pour assurer le contrôle qualité. Randstad recrute 6 futurs plieurs pour Atlantic qui seront formés via une formation de 18 jours qui commencera le 30 mars à l'AFPI d'Henin Beaumont. Suivront des missions intérimaires pour Atlantic à partir de mai 2026

<https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/mes-evenements-emploi/evenement/607895/recrutement-et-formation-pour-atlantic-fabricant-de-pompes-a-chaleur-et-chaudieres-sur-merville-armentieres>

24 Mars 2026

Manpower Armentières recrute en Industrie (Monteurs, plieurs, soudeurs...)le 24 mars de 10h20 à 10h40

Manpower vous propose un entretien individuel pour valoriser votre parcours professionnel, vos compétences et vous confier des missions intérimaires au sein d'entreprises du secteur Industriel !

<https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/mes-evenements-emploi/evenement/608842/manpower-armentieres-recrute-en-industrie-monteurs-plieurs-soudeurs-armentieres>

ATELIERS

Mes démarches en ligne avec France Travail : 09 et 24 Mars

Faire le point sur les compétences professionnelles et concevoir un CV percutant : 12,24 Mars

Structurer mon projet de création d'entreprise : 23 Mars

Construire mon projet suivant le marché du travail : 26 Mars

Offres Armentières

Hyper U de Nieppe recrute **un boulanger (H/F) en CDD 6 mois.**
<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/204SMRV>

Armentières Paysages et Avenir à Erquinghem/Lys recrute **un chef d'équipe jardinier/paysagiste en CDI.**
<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/204RPVK>

L'atelier BRU d'Armentières recrute **un poseur d'enseignes et signalétique (H/F) en CDI.**
<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/204QTJC>

Mind Immobilier à Nieppe recrute **un Attaché Commercial Indépendant (H/F).**
<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/204NZCY>

Marie-Blachère Bois Grenier recherche **un boulanger (H/F) en CDD 6 mois.**
<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/204JCVZ>

Séniors et Compagnie Bois Grenier recrute une auxiliaire de vie (H/F) pour Armentières en CDI 24H/sem.
<https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/203GDDM>

Réexamen après démission : la demande se fait désormais en ligne

 **Le contexte**
Les personnes qui se sont vu refuser l'allocation chômage au motif d'un départ volontaire peuvent, au terme d'un délai de 121 jours (4 mois), demander un nouvel examen de leur situation. C'est alors à l'Instance Paritaire, ou au directeur d'agence par délégation selon les cas, d'apprécier les efforts de retour à l'emploi fournis par l'intéressé pendant cette période, et de décider si celui-ci peut être indemnisé au terme de ces 4 mois de chômage non indemnisé.

 **Ce qui change à partir du 2 mars 2026**
► Cette demande de nouvel examen peut désormais être effectuée **entièrement en ligne**, depuis l'espace personnel France Travail, via l'onglet « *Mon inscription et mes allocations* », dans la rubrique « *Demandes suite à démission* ».
► Plus besoin d'envoyer ou de déposer un dossier papier, même si cela reste possible pour les personnes éloignées du numérique.
Par ailleurs, si le conseiller demande des pièces complémentaires, ces justificatifs pourront être ajoutés par le demandeur d'emploi directement depuis la rubrique « *Gérer mes demandes suite à démission* ».

Ne manquez pas les évènements de



